

#FranceRelance



Plan de Relance Export

■ Pour la relance, pensez export !





I Pour la relance, pensez export !

L'ouverture à l'international reste une opportunité et un levier de croissance.
Les entreprises exportatrices, comme de celles qui souhaitent le devenir, peuvent et doivent continuer à gagner et se développer grâce au Plan de Relance Export.

5 axes tracés pour calibrer leur projet export avec stratégie et minutie

13 mesures définies pour repartir à la conquête des marchés étrangers





5 AXES

#1 l'intelligence

Mieux informer sur les marchés étrangers

#2 la projection

Faciliter les activités de prospection export

#3 soutenir la jeunesse avec le dispositif V.I.E.

Mobiliser les talents pour le développement international des PME/ETI

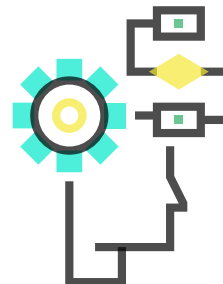
#4 renforcer les outils de financements export

Faciliter et maintenir la réalisation des projets à l'export

#5 promouvoir la marque france

Déployer une communication de conquête autour de l'architecture de la marque France et des marques sectorielles





#1 l'intelligence

Mieux informer sur les marchés étrangers

mesure 1 ▶ un « compte numérique personnalisé de l'exportateur »

Un espace numérique sécurisé et personnalisé sera disponible, à la demande des entreprises, sur les plateformes régionales de la Team France Export. Tout exportateur pourra découvrir de nouvelles opportunités et aura accès en temps réel à des informations sur l'état des marchés adaptées à son profil.

- Une série de webinaires sectoriels
- Des « business opportunities »
- Accès à des veilles et informations marchés sur teamfrance-export.fr
- Une carte interactive « Info Live Secteurs »

▶ MAINTENANT : RUBRIQUE AGENDA

▶ DES MAINTENANT

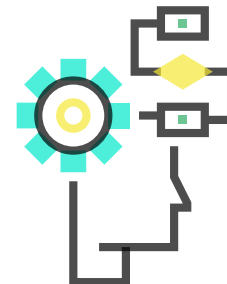
▶ JANVIER 2021

▶ JANVIER 2021

■ Et toujours accessible, la carte interactive Info live Marchés



#FranceRelance



#1 l'intelligence

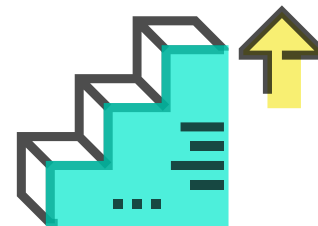
Mieux informer sur les marchés étrangers

mesure 2 ▶ s'informer avec le « Relance Export Tour »

Le Gouvernement soutiendra l'organisation par la Team France Export d'évènements et d'actions de promotion de l'export dans les territoires et dans les filières, au plus proche des entreprises, afin de les sensibiliser aux enjeux de leur développement international.

Premiers évènements ▶ **OCTOBRE 2020!**





#2 la projection

Faciliter les activités de prospection export

mesure 3 ▶ se préparer et se projeter avec le « Chèque Relance Export »

1^{er} OCTOBRE 2020!

Prise en charge de 50 %, dans la limite d'un plafond, des dépenses éligibles d'une prestation d'accompagnement à l'international (préparation et prospection), y compris digitalisée, **pour les PME et ETI françaises**

Ces « chèques » seront utilisables sur toutes les opérations collectives du Programme France Export ainsi que sur les prestations individuelles de la Team France Export et des prestataires privés agréés représentant :

1 500 € (max)

prestation d'accompagnement collectif vers des marchés cibles
prospections collectives, présentations et tasting de produits collectifs BtoB, etc...

2 000€ (max)

prestation d'accompagnement individuel
audit et diagnostic export, structuration de la stratégie export, priorisation des marchés, prospection individuelle, communication, étude de marché, etc.

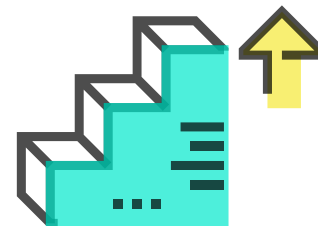
2 500€ (max)

participation à un pavillon France sur un salon à l'étranger

■ Une entreprise peut bénéficier du Chèque Relance Export après transmission et vérification de son dossier d'éligibilité et dans la limite de **quatre dossiers par entreprise** (deux pour les prestations individuelles et deux pour les prestations collectives). Le montant de l'aide sera versé à l'issue de la prestation, sur pièces justificatives. Les dossiers peuvent être retirés sur www.teamfrance-export.fr/solutions/cheque-relance-export

■ Le « Chèque Relance Export » est cumulable avec une aide régionale, sous réserve d'éligibilité, dans la limite des plafonds prévus par les règlements respectifs de chacun des dispositifs.





#2 la projection

Faciliter les activités de prospection export

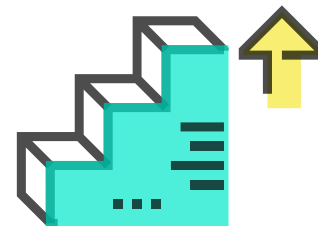
mesure 4 ▶ se faire accompagner avec les moyens renforcés de l'assurance prospection (Bpifrance)

mesure 5 ▶ se faire accompagner grâce à l'assurance prospection « accompagnement », une assurance prospection adaptée et renouvelée (Bpifrance)

T1 2021!

Le produit d'assurance-prospection est adapté et renforcé pour permettre aux petites entreprises qui se lancent pour la première fois à l'export de bénéficier d'une prestation de préparation et de conseil à l'international, assurée par la Team France Export ou par des acteurs privés.





#2 la projection

Faciliter les activités de prospection export

mesure 6 ▶ participer et être accompagné sur les salons

En complément des mesures existantes d'accompagnement physique sur les salons, une nouvelle gamme de services numériques sera mise en place. Elle inclut la création de salons virtuels, la possibilité de recourir aux influenceurs des réseaux sociaux en tant que relais marketing, et une nouvelle communication digitale BtoB.

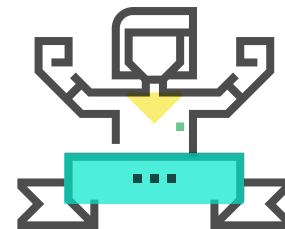
■ programmation sur la rubrique agenda de teamfrance-export.fr

mesure 7 ▶ exposer sur les nouvelles vitrines digitales de l'offre française

JANVIER 2021!

Création de vitrines de présentation de l'offre française dans trois secteurs d'excellence (vins et spiritueux, cosmétiques, agroalimentaire) afin de mettre les PME/ETI en e-relation d'affaires avec des centaines d'acheteurs et réseaux de distribution étrangers.





#3 la jeunesse avec le V.I.E.

Mobiliser les talents pour le développement international des PME/ETI

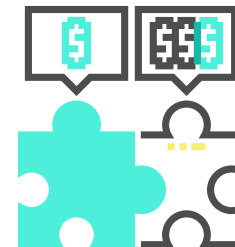
mesure 8 ▶ recruter un V.I.E. grâce au « Chèque Relance V.I.E. » Janvier 2021 !

Le chèque V.I.E, d'un montant de 5 000 €, est destiné aux PME-ETI de droit français, dans la limite de deux par entreprise. Cette mesure s'ajoute à l'action des régions en soutien au V.I.E.

mesure 9 ▶ Soutenir et bénéficier de la diversification des profils V.I.E.

Le renforcement du dispositif ira de pair avec la promotion de la diversification des profils des jeunes bénéficiaires du programme V.I.E. Dans cette optique, le « chèque V.I.E » pourra bénéficier à toutes les entreprises lorsqu'elles sélectionneront un jeune issu d'une formation courte ou d'un 17 quartier prioritaire de la politique de la ville.





#4 les outils de financements

Faciliter et maintenir la réalisation des projets à l'export

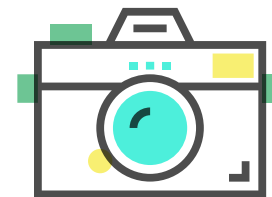
mesure 10 ▶ Financer des projets grâce à l'appui contra-cyclique des financements export (Bpifrance)

L'Etat jouera son rôle contra-cyclique via sa palette de financements export (en particulier l'assurance-crédit, la garantie des risques exportateurs et les prêts du Trésor) afin de stimuler l'activité économique

mesure 11 ▶ se positionner sur des projets d'infrastructures grâce au doublement de l'enveloppe dédiée aux FASEP (DG Trésor)

mesure 12 ▶ financer des projets avec les Prêts du Trésor (DG Trésor)





#5 la marque france

Déployer une communication de conquête autour de l'architecture de la marque France et des marques sectorielles

mesure 13 ▶ Déployer la stratégie de marque France

Une ambitieuse campagne internationale de communication BtoB autour de la marque France et des marques sectorielles sera lancée en ciblant des pays prioritaires comme les grands pays de l'Union européenne (marchés principaux de la relance pour les PME), les Etats-Unis, le RoyaumeUni, la Chine, le Japon, la Corée, et certains pays d'Afrique.



Il s'agit de mobiliser la nouvelle architecture de la marque France (France™, marques filles Choose France, Taste France, marques sectorielles) au service de nos exportateurs, en facilitant des approches collectives des marchés, et de la promotion des atouts économiques des territoires.



CHEQUE RELANCE EXPORT



1

ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES

— — ► **Le Chèque Relance Export est une aide publique nationale spécifique dans le cadre du Plan de Relance du Gouvernement sur son volet export, destiné aux PME (incluant les TPE) et ETI françaises, au sens européen :**

PME

Effectif inférieur à 250 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Condition qu'elles ne soient pas détenues à plus de 25% par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.

ETI

Effectif compris entre 250 et 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 500 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 2 000 M€.

Condition qu'elles ne soient pas détenues à plus de 25% par une entreprise française ou étrangère ne répondant pas à ces critères.

→ **Grands groupes et entreprises enregistrées à l'étranger exclus.**

MONTANT DU CHEQUE RELANCE EXPORT

— — ► **50% des dépenses éligibles (hors taxes) effectivement réglées par l'entreprise à l'opérateur agréé, avec un plafond maximum en fonction de la catégorie de Chèque et un plancher de valeur de la prestation (ou séquence) : 500 € HT**

► **CHEQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION COLLECTIVE » :**

- Pavillons France : 2 500€ maximum.
- BtoB : 1 500€ maximum.



Objectif de lancement au 1 octobre; chèque versé à l'entreprise (et non au prestataire) : pas de déduction de la facture

► **CHEQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION INDIVIDUELLE » :**

- 2 000€ maximum.



Lancement au 1 Janvier; déduction directement de la facture

► **CHEQUE RELANCE « VIE »**

- 5 000€ maximum

► **Une entreprise peut recevoir un maximum de 6 Chèques Relance Export (2 en « individuel », 2 en « collectif » et 2 « VIE »)**



SOUS RESERVE DE CONFIRMATION DU REGIME D'EXEMPTION DU REGIME (DE MINIMIS)

PRESTATIONS ÉLIGIBLES/ NON ÉLIGIBLES

Le Chèque Relance Export vise à accompagner les projets export des PME et ETI depuis la préparation en France jusqu'à la projection sur des marchés étrangers. Sont éligibles les prestations d'appui à l'export suivantes :

CHEQUE RELANCE EXPORT « PRESTATIONS INDIVIDUELLES »

► SERVICES DE PREPARATION A L'EXPORT

- Audit et diagnostic export
- Structuration de la stratégie export
- Priorisation des marchés

► SERVICES DE PROJECTION A L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHE(S) CIBLE(S) - INDIVIDUEL

- Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)
- Prestation de communication (hors traduction)
- Etude de marché

CHEQUE RELANCE EXPORT « PRESTATION COLLECTIVE » (à recrutement national)

► SERVICES DE PROJECTION A L'EXPORT VERS UN (DES) MARCHE(S) CIBLE(S) – COLLECTIF

- Prestation collective* de prospection – RDV professionnels (hors frais de déplacement, logistique et hébergement)

► PARTICIPATION A UN PAVILLON FRANCE* SUR SALON A L'ETRANGER

* L'opération collective doit être inscrite au Programme France Export ; liste au lien : <https://www.teamfrance-export.fr/programme-france-export>

Les prestations à distance « digitalisées » des services de projection à l'international présentés ci-avant sont éligibles.

PRESTATIONS ÉLIGIBLES/ NON ÉLIGIBLES

— —▶ **Ne sont pas éligibles les prestations suivantes :**

- Les prestations visant à rechercher des fournisseurs (sourcing).
- Les frais de participation à des clubs ou formation
- Les produits éditoriaux ou ateliers d'information sauf dans le cas de packages
- Les prestations liées à un dossier d'implantation à l'étranger.
- Les services de projection vers des pays où l'entreprise disposerait déjà d'une filiale

PAYS ET OPÉRATEURS AGRÉÉS

— — ► **Tous les pays (sauf embargo) sont concernés par le Chèque Relance Export.**

— — ► **Pour ce faire, la prestation doit être portée par un opérateurs agréés :**

- Membres fondateurs de la TFE : Business France - et CSP, CCI en France, Bpifrance
- Pour le collectif, opérations labellisés au titre du Programme France Export
- Pour l'individuel:
 - Opérateurs membres fondateurs de la TFE : Business France - et CSP, CCI en France, Bpifrance et Agences régionales pour les régions concernées
 - Opérateurs agréés via une procédure d'agrément en cours en France et à l'étranger





**Pour la relance,
pensez export !**



#FranceRelance